

- [a](#)
- [a](#)

IPI - Institut des agents immobilier

L'IPI est un organisme de droit public principalement chargé de l'accès à la profession d'agent immobilier et du contrôle disciplinaire de celle-ci ainsi que de la poursuite des personnes exerçant illégalement la profession.

La profession d'agent immobilier est une profession réglementée : nul ne peut exercer en qualité d'indépendant des activités d'agent immobilier ni en porter le titre sans être agréé par l'IPI. L'IPI a ainsi pour mission de statuer sur les demandes d'inscription, en vérifiant que les candidats remplissent toutes les conditions d'accès à la profession.

Par ailleurs, l'IPI a également pour mission de contrôler le respect par les agents immobiliers des règles de déontologie régissant la profession. En cas de manquement, l'agent immobilier s'expose à une sanction disciplinaire qui peut aller jusqu'à une interdiction temporaire ou définitive d'exercer.

Enfin, l'IPI veille à écarter du marché immobilier toute personne exerçant la profession d'agent immobilier en qualité d'indépendant sans être agréé IPI. Si le faux agent immobilier ne régularise pas sa situation, l'Institut n'hésite pas à entamer des poursuites judiciaires.

Président	Nicolas Watillon
Adresse	Rue du Luxembourg, 16B 1000 Bruxelles
Téléphone	02/505.38.50
e-mail	info@ipi.be
Site web	www.ipi.be

Consultez le site internet pour plus d'infos.

/